

gouvernement dans la province de Québec, il n'y a pas si longtemps, et que ceux qui sont en fonction présentement connaissent les problèmes de la classe agricole et vont sûrement y appliquer toutes leurs connaissances et toute leur bonne volonté afin d'améliorer le sort de la classe agricole québécoise.

L'honorable ministre sait, comme les autres aussi à la Chambre, qu'un de nos anciens collègues, celui qui représentait la circonscription électorale de Nicolet-Yamaska, est aujourd'hui ministre de l'Agriculture et de la Colonisation dans le cabinet de M. Johnson, à Québec. C'est un cultivateur pratiquant, qui connaît les problèmes agricoles; il pourra sûrement faire bénéficier de son savoir l'honorable ministre fédéral de l'Agriculture.

J'incite donc l'honorable ministre de ne pas tarder à prendre contact officiellement avec son semblable de la province de Québec. Je sais que l'actuel ministre provincial de l'Agriculture et de la Colonisation, l'ancien député de Nicolet-Yamaska, est désireux de rendre service à la classe agricole d'abord et à la population de la province de Québec en général. Je sais, également, qu'il souhaite coopérer avec l'honorable ministre de l'Agriculture afin que ses confrères de la classe agricole puissent connaître de nouveau la prospérité que nous avions commencé à leur prodiguer lorsque nous étions au pouvoir.

Monsieur le président, il y aura sûrement d'autres remarques qu'il me sera permis de faire lorsque la mesure viendra sous forme de bill; je me réserve donc le droit de revenir et de discuter de nouveau cette mesure qui aura sûrement beaucoup d'effets sur la classe agricole, si elle est bien rédigée.

[Traduction]

M. Herridge: Monsieur le président, je me réveille chaque matin à cinq heures pour traire des vaches qui ne sont pas là; j'aimerais donc dire quelques mots au sujet de ce projet de résolution. J'étais en Colombie-Britannique quand j'ai appris la nomination du ministre de l'Agriculture qui, sauf erreur, est un avocat, et cela ne m'inspirait guère confiance. Je vois maintenant que mes craintes n'étaient pas fondées. J'avoue franchement que je n'ai jamais entendu parler d'un avocat canadien qui pouvait si bien dialoguer avec les agriculteurs. Je constate qu'il aimerait beaucoup mieux prier avec eux que de les pillier [*Calembour intraduisible sur les mots «pray» et «prey»*].

Je tiens d'abord à féliciter le ministre d'avoir agi rapidement au sujet de la mesure visant à stabiliser le prix du lait nature. Les producteurs laitiers lui en sont reconnaissants. Je le dis en tant que membre d'un parti qui est toujours prêt à rendre hommage au gouvernement pour ce qu'il fait au profit

[L'hon. M. Ricard.]

des Canadiens, quelle que soit leur occupation, et en tant que membre d'un parti qui le critique quand il faillit à la tâche. Je suis certain que le ministre a compris à l'époque que cette mesure répondait à un problème urgent et qu'il fallait faire encore plus.

• (8.40 p.m.)

Le ministre sait que la Fédération canadienne de l'agriculture, les syndicats agricoles et autres groupements agricoles demandent instamment au gouvernement depuis un certain temps d'adopter une mesure législative de ce genre qui fournira certaines directives quant à la mise en marché des produits laitiers. Les députés de mon parti sont très heureux d'appuyer le principe et le but de cette résolution.

J'ai été très heureux que le ministre signale que la commission fédérale a l'intention de collaborer avec les conseils provinciaux. A vrai dire, cela est très nécessaire si ce genre de mesure législative doit bénéficier aux producteurs laitiers. Il était aussi très réconfortant d'entendre la déclaration du ministre quant aux mesures relatives à la représentation démocratique. En réalité, cela voudra dire qu'il existera une surveillance démocratique de la mesure et de son application à l'industrie laitière. Le ministre a aussi signalé que la mesure législative serait souple, et sauf erreur, il veut dire que la commission entend tirer profit de l'expérience et de modifier ou d'améliorer la mesure législative selon les résultats obtenus.

Cette mesure, à mon avis, aidera à surmonter les risques découlant des intempéries auxquelles sont exposés les producteurs laitiers, et les aléas de la mise en marché auxquels doit faire face l'industrie laitière en général, deux facteurs qui dépassent les moyens de l'agriculteur individuel ou de la petite organisation qui cherche à commercialiser des produits laitiers.

J'attends avec impatience la présentation du projet de loi qui nous permettra de mener des enquêtes plus poussées quant à l'application de la loi. Je souhaite au ministre un franc succès dans la nomination des membres de la commission et dans tout le travail qui sera entrepris dans l'intérêt des producteurs laitiers et de l'industrie laitière lorsque cette résolution aura force de loi.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, je veux saisir l'occasion de la présentation de cette résolution pour faire quelques observations au ministre de l'Agriculture (M. Greene) en même temps qu'à la Chambre.

En octobre 1964, le journal *La Terre de Chez Nous*, un journal d'information agricole bien connu de la province de Québec, un